



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

PROVINCE DE QUÉBEC MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue lundi le 9 septembre 2019 à 20 h, en son lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli.

Sont présents : Sylvain Côté, conseiller; Gilles Perron, conseiller; Raymond Côté, conseiller; Lise Larochelle, conseillère et Josiane Perron, conseillère formant quorum sous la présidence du maire Rolland Camiré.

Le conseiller Philippe Verly est absent.

Est également présente Nathalie Rousseau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

2019-09-196

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil et aux gens présents. Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par la conseillère Josiane Perron que l'ordre du jour de la présente séance soit le suivant. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

ADMINISTRATION

3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 juillet 2019
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019
5. Première période de questions du public
6. Autorisation des comptes
7. Rapports des différents comités
 - a. Mairie
 - b. Régie incendie
 - c. Loisirs
 - d. Environnement
 - e. Trans-Appel
 - f. Urbanisme
8. Colloque de zone ADMQ – inscription directrice générale
9. Fin de période de probation de la secrétaire-trésorière adjointe
10. Dépôt direct fournisseur – achat du mini-module
11. Réaménagement des bureaux – appel d'offre
12. Dossier internet haute vitesse – compétence de la MRC
13. Demande d'appui Solidarité Grenville-sur-la-Rouge
14. Correction taxation 2019

SÉCURITÉ PUBLIQUE

15. Formation en RCR
16. Formation en communication d'urgence

TRANSPORT

17. Achat sable pour l'hiver
18. Achat luminaire de rue au Del – intersection Route 143 et Grande-Ligne

HYGIÈNE DU MILIEU

19. Règlement d'emprunt 2019-05 – mise aux normes des installations septiques - emprunt temporaire
20. Règlement d'emprunt 2019-08 – alimentation en eau potable - emprunt temporaire
21. Alimentation en eau potable – PRIMEAU volet 1.2 – signature du protocole
22. Alimentation en eau potable – honoraires professionnels WSP Canada
23. Alimentation en eau potable - Entente avec T.G.C. Inc. – autorisation de signatures
24. Collecte des matières résiduelles – appel d'offres



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 25. Compte-rendu de l'officière en bâtiment, environnement et agraire – août 2019
- 26. Demande de l'Association du lac du Domaine des copains
- 27. Fonds vert municipal – demande d'appui financier

LOISIRS ET CULTURE

- 28. Publicité L'Étincelle – Promouvoir l'achat local

AUTRES

- 29. Affaires nouvelles et suivi
 - a. Mandat repère et préparation certificat de piquetage – lot 3 677 543
 - b. Avis de motion – règlement 2004-9
 - c. Dépôt de projet de règlement – règlement 2004-9
- 30. Deuxième période de questions
- 31. Correspondance
- 32. Levée de l'assemblée

ADMINISTRATION

2019-09-197

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 JUILLET 2019

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 juillet 2019, ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par le conseiller Raymond Côté d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 juillet 2019. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-09-198

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2019

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019, ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté, appuyé par la conseillère Lise Larochelle, d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 août 2019. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Mario St-Pierre : Il demande si la personne qui a laissé le détecteur de monoxyde de carbone va repasser pour l'informer où l'installer et demande ce qui arrive si des bris au puits durant le dynamitage.

Jean-François Larochelle : Il mentionne qu'il peut laisser quelques citoyens utiliser son stationnement durant la période d'entraves.

2019-09-199

6. AUTORISATION DES COMPTES

Attendu que la directrice générale a remis, avant la séance régulière du conseil, les factures, les chèques et les feuilles de temps pour étude, aux membres du conseil responsables de leurs vérifications, qu'une copie de la liste des comptes à payer a été remise à chacun et que les membres du conseil ont pu obtenir des réponses à leurs interrogations au sujet des diverses dépenses, Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par la conseillère Josiane Perron.

Que les comptes à payer et les chèques émis selon la liste transmise jointe aux présentes soient acceptés et/ou payés tel que présenté.

SALAIRES

Les chèques de salaires nets pour la période du 1^{er} au 31 août 2019 représentent un total net de 20 336.18 \$.



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

COMPTES À PAYER EN DATE DU 6 SEPTEMBRE 2019

MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

6 septembre 2019

Liste des paiements émis (du 2019-09-10 au 2019-09-10)

Détaillée par Date

Poste Banque: 54-110-00-000

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N°	Nom	Montant
201900424 (I)	7667		2019-09-10	14	VIVACO groupe coopératif	407,10 \$
201900425 (I)	7668		2019-09-10	34	ACTUALITÉS/L'ÉTINCELLE	263,29 \$
201900426 (I)	7669		2019-09-10	35	LOCATION WINDSOR INC.	142,38 \$
201900427 (I)	7670		2019-09-10	41	MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS	72,50 \$
201900428 (I)	7671		2019-09-10	60	PIECES D'AUTO BILODEAU INC.	284,80 \$
201900429 (I)	7672		2019-09-10	70	PETITE CAISSE	2,20 \$
201900430 (I)	7673		2019-09-10	78	SINTRA INC	4 541,07 \$
201900431 (I)	7674		2019-09-10	81	DISTRIBUTION J.M. BERGERON	147,82 \$
201900432 (I)	7675		2019-09-10	94	GABRIEL COUTURE ET FILS LTEE	5 319,98 \$
201900433 (I)	7676		2019-09-10	182	RECUPEARATION L. MAILLE 2016	172,46 \$
201900434 (I)	7677		2019-09-10	225	ST-PIERRE DIANE	37,92 \$
201900435 (I)	7678		2019-09-10	256	MÉCANIQUE G.S.B. INC	269,73 \$
201900436 (I)	7679		2019-09-10	275	CONSTRUCTION DJL INC	1 195,18 \$
201900437 (I)	7680		2019-09-10	477	FREDETTE Nova	50,00 \$
201900438 (I)	7681		2019-09-10	638	FONDS D'INFORMATION	32,00 \$
201900439 (I)	7682		2019-09-10	649	PROVIGO DE WINDSOR	821,81 \$
201900440 (I)	7683		2019-09-10	678	SANI ESTRIE INC	3 843,37 \$
201900441 (I)	7684		2019-09-10	777	Cynthia Jones	50,00 \$
201900442 (I)	7685		2019-09-10	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS	204,21 \$
201900443 (I)	7686		2019-09-10	789	ÉNERGIE SONIC INC.	1 134,51 \$
201900444 (I)	7687		2019-09-10	799	Marc Morin	1 042,25 \$
201900445 (I)	7688		2019-09-10	887	EXCAVATION MICHEL MARCOTTE	4 435,17 \$
201900446 (I)	7689		2019-09-10	899	TREMBLAY JEAN-LUC	50,00 \$
201900447 (I)	7690		2019-09-10	929	Atelier Lavoie 9246-2720 QUEBEC IN	45,88 \$
201900448 (I)	7691		2019-09-10	1018	Yannick Maheux	10,00 \$
201900449 (I)	7692		2019-09-10	1032	PARR Marie-Eve	117,42 \$
201900450 (I)	7693		2019-09-10	1072	LAPLANTE Philippe	50,00 \$
201900451 (I)	7694		2019-09-10	1084	WSP CANADA INC.	22 995,00 \$
201900452 (I)	7695		2019-09-10	1109	Pouliot Équipement de bureau	846,46 \$
201900453 (I)	7696		2019-09-10	1111	Tardif Diesel Inc.	1 588,67 \$
201900454 (I)	7697		2019-09-10	1187	CARON LUBRIFIANTS	203,28 \$
201900455 (I)	7698		2019-09-10	1207	PERMAROUTE	1 954,58 \$
201900456 (I)	7699		2019-09-10	1214	Élyse Robidas Loiselle	30,00 \$
201900457 (I)	7700		2019-09-10	1251	EXCAVATION YVON BENOIT	15 289,61 \$
201900458 (I)	7701		2019-09-10	1267	PAPETERIE 2000 RICHMOND INC.	313,01 \$
201900459 (I)	7702		2019-09-10	1280	GONFLABLE.CA INC.	528,89 \$
201900460 (I)	7703		2019-09-10	1284	Valérie Demers	130,00 \$
201900461 (I)	7704		2019-09-10	1285	François Lacombe	195,00 \$
201900462 (I)	7705		2019-09-10	1289	CAIN LAMARRE SENCRL	352,70 \$
201900463 (I)	7706		2019-09-10	1297	LISE LAROCHELLE	96,00 \$
201900464 (I)	7707		2019-09-10	1298	Dominic Grégoire	15,00 \$
201900465 (I)	7708		2019-09-10	1299	Yann Marchesseault	15,00 \$
201900466 (I)	7709		2019-09-10	1300	Gabriel Gilbert	10,00 \$
201900467 (I)	7710		2019-09-10	1301	Mélanie Charest	10,00 \$
201900468 (I)	7711		2019-09-10	1302	Alexandre Gagnon	30,00 \$
201900469 (I)	7712		2019-09-10	1303	Pier-Olivier Gagnon	90,00 \$
201900470 (I)	7713		2019-09-10	1304	Melissa Charest	20,00 \$
201900471 (I)	7714		2019-09-10	1305	Kevin Beaulieu	40,00 \$
201900472 (I)	7715		2019-09-10	1306	Michael Beaulieu	40,00 \$

Total des chèques émis avec le poste 54-110-00-000 **69 536,25 \$**

Total des chèques émis **69 536,25 \$**

INCOMPRESSIBLES DU MOIS ET FACTURES AUTORISÉES D'AVANCE

MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

6 septembre 2019

Liste des paiements émis (du 2019-08-07 au 2019-09-09)

Détaillée par Date

Poste Banque: 54-110-00-000

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N°	Nom	Montant
201900407 (C)	7658		2019-08-09	1296	Michael Courchesne	1 019,26 \$
201900408 (I)	7659		2019-08-09	637	ADMQ - ZONE ESTRIE	90,00 \$
201900409 (C)	7660		2019-08-09	62	VILLE DE WINDSOR	30,00 \$
201900405 (C)			2019-08-16	28	HYDRO-QUEBEC	734,68 \$
201900412 (C)	7661		2019-08-16	1007	SEAO-Constructo	41,54 \$
201900413 (C)	7662		2019-08-16	97	J. ANCTIL INC	2 124,74 \$
201900406 (C)			2019-08-22	494	VISA DESJARDINS	195,97 \$
201900410 (C)			2019-08-23	964	TELUS	45,99 \$
201900411 (C)			2019-08-23	28	HYDRO-QUEBEC	62,06 \$
201900420 (I)	7665		2019-08-26	19	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	85,63 \$
201900414 (I)	7663		2019-08-28	789	ÉNERGIE SONIC INC.	2 092,06 \$
201900415 (C)			2019-08-28	723	AXION	167,89 \$
201900423 (I)	7666		2019-09-05	1307	Brent Paterson	1 070,06 \$
201900416 (I)			2019-09-06	68	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1 949,73 \$
201900417 (I)			2019-09-06	67	MINISTRE DU REVENU	4 945,68 \$
201900418 (I)			2019-09-06	745	FIDUCIE DESJARDINS	1 121,82 \$
201900419 (I)	7664		2019-09-06	8	Retraite QUÉBEC	533,15 \$
201900602 (C)			2019-09-12	885	PITNEY WORKS	114,98 \$

Total des chèques émis avec le poste 54-110-00-000 **16 425,24 \$**

Total des chèques émis **16 425,24 \$**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

7. RAPPORTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS

Les conseillers et le maire font un résumé des points importants de chacun des comités de la Municipalité.

- a. Rolland Camiré, maire : Une rencontre s'est tenue avec TGC et la Ville de Windsor concernant le poste de suppression, les travaux dans le secteur St-Gabriel vont bien, la conduite principale est installée.
- b. Régie incendie – Rolland Camiré, maire : Rien de spécial.
- c. Loisirs – Josiane Perron, conseillère : La fête Familiale s'est tenue le 24 août, belle participation lors de cette activité. Des achats ont été faits dans le cadre du projet FDT pour les parcs (2 balançoires de jardin, le grillage de la patinoire a été installé, le clôture a été rallongée au Parc des Loisirs, la cloche du Parc floral a été commandée).
- d. Environnement – Josiane Perron, conseillère : le conteneur de verre a l'air de bien fonctionner.
- e. Trans-Appel – Gilles Perron, conseiller : la prochaine réunion se tiendra mercredi.
- f. Urbanisme – Gilles Perron, conseiller : une rencontre de CCU devrait se tenir la semaine prochaine.

2019-09-200

8. COLLOQUE DE ZONE ADMQ – INSCRIPTION DIRECTRICE GÉNÉRALE

Attendu que la directrice générale et secrétaire-trésorière Nathalie Rousseau est membre de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);
Attendu que le colloque de zone permet aux directeurs présents d'avoir des ateliers de formation et d'information de différents intervenants en lien avec le milieu municipal, dont le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
Attendu que cette dépense est prévue au budget 2019;
Il est proposé par le conseiller Raymond Côté, appuyé par la conseillère Lise Larochelle d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière Nathalie Rousseau à s'inscrire au Colloque de zone ADMQ – Estrie qui se tiendra le 19 septembre 2019 au Cep d'argent et d'autoriser le paiement des frais d'inscription de 90 \$. Que les frais de déplacement inhérents à cette rencontre soient remboursés selon la politique de gestion des ressources humaines en vigueur. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-09-201

Numéro manquant, vu après l'impression des résolutions.

2019-09-202

9. FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Attendu que la période de probation de 6 mois d'Audrey Ostiguy qui occupe le poste de secrétaire-trésorière adjointe est terminée;
Attendu la recommandation de la directrice générale et secrétaire-trésorière de confirmer l'embauche d'Audrey Ostiguy au poste de secrétaire-trésorière adjointe;
Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par la conseillère Lise Larochelle de confirmer l'engagement d'Audrey Ostiguy au poste de secrétaire-trésorière adjointe à raison de 18 heures/semaine selon les termes prévus à la politique de gestion des ressources humaines. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-09-203

10. DÉPÔT DIRECT FOURNISSEUR – ACHAT DU MINI-MODULE

Attendu que la Municipalité désire diminuer les coûts en lien avec le paiement de ses fournisseurs en instaurant le dépôt direct de ceux-ci;
Attendu que plusieurs municipalités de la MRC du Val-Saint-François utilisent ce module et en sont très satisfaites;
Attendu que cette dépense est prévue au budget 2019;
Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par la conseillère Josiane Perron d'acquiescer le mini-module Dépôt direct fournisseur pour Sygem et d'autoriser le paiement d'un montant de 750 \$ taxes en sus à Infotech. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

2019-09-204

11. RÉAMÉNAGEMENT DES BUREAUX – APPEL D’OFFRES

Attendu que la configuration actuelle des bureaux de l’hôtel de ville ne permet pas aux différents employés d’évoluer dans un environnement optimal;

Attendu que les modifications suggérées par la directrice générale et secrétaire-trésorière sont mineures;

Attendu que les deux principaux objectifs visés par ce réaménagement sont le caractère confidentiel des discussions et la concentration de chacun;

Attendu que cette dépense est prévue au budget 2019;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par le conseiller Raymond Côté d’autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière Nathalie Rousseau à demander des soumissions pour le réaménagement des bureaux à différents entrepreneurs locaux, de procéder aux différentes modifications pour le système informatique et que ces travaux soient faits en minimisant le plus possible l’impact sur les opérations de la Municipalité. Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

2019-09-205

12. DOSSIER INTERNET HAUTE VITESSE – COMPÉTENCE DE LA MRC

Attendu que la Municipalité de Val-Joli a pris connaissance de la résolution 19-08-18 de la MRC du Val-Saint-François concernant sa compétence pour la négociation avec tout fournisseur de services internet;

Attendu que la Municipalité de Val-Joli est en accord avec la compétence de la MRC du Val-Saint-François pour ce dossier;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par la conseillère Lise Larochelle que la Municipalité de Val-Joli n’exerce pas son droit de retrait concernant la compétence de la MRC du Val-Saint-François pour la négociation avec tout fournisseur de services internet. Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

2019-09-206

13. DEMANDE D’APPUI SOLIDARITÉ GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

Considérant que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge fait l’objet d’une poursuite record de 96 millions \$ en dommages et intérêts par la compagnie d’exploration minière de Vancouver; Canada Carbon, suite à l’application de sa réglementation et de l’adoption d’un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire, du principe de précaution visant à protéger l’eau, l’environnement et la qualité de vie des citoyens;

Considérant qu’afin d’aider à financer ses frais de défense, d’expertise et de sensibilisation, la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a lancé la campagne de socio-financement « Solidarité GSLR » (www.solidariteglsr.ca) avec l’objectif de recueillir 200 000 \$ en don et le soutien du plus grand nombre possible de municipalités au Québec;

Considérant que les dirigeants de Canada Carbon attaquent les décisions démocratiques qui relèvent du pouvoir exclusif du conseil municipal et de ses citoyens;

Considérant que la poursuite de 96M\$ intentée par Canada Carbon représente un fardeau financier important pour les citoyens et un enjeu sans précédent et important pour toutes les municipalités du Québec;

Considérant que la Municipalité de Val-Joli comprend les enjeux de ce dossier et désire appuyer cette campagne.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par la conseillère Josiane Perron et résolu de soutenir la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans le règlement du litige l’opposant à l’entreprise d’exploration minière Canada Carbon et d’accorder une aide financière de 100 \$ à la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge afin de l’appuyer dans le cadre de sa campagne de sensibilisation et de financement intitulée : « Solidarité GSLR ». Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

2019-09-207

14. CORRECTION TAXATION 2019

Attendu que la Municipalité de Val-Joli a procédé en début d’année à la taxation d’écarts constatés entre le montant facturé par la Ville de Windsor pour les frais d’immobilisation, d’exploitation et autres par rapport à celui taxé aux citoyens desservis par l’aqueduc et l’égout en 2017;

Attendu que la Municipalité a également procédé à la taxation des frais d’immobilisation, d’exploitation et autres reçus de la Ville de Windsor aux citoyens desservis par le réseau d’aqueduc et d’égout;

Attendu que suite à la taxation, la directrice générale et secrétaire-trésorière a décelé une incohérence au niveau des données reçues de la Ville de Windsor par rapport à la réalité et a demandé à cette dernière à plusieurs reprises qu’une correction soit apportée au tableau;



Initiales du maire

Initiales de la
Dir.Gén/Sec. Très.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Attendu qu'à ce jour, nous sommes toujours en attente des correctifs;
Attendu que la directrice générale et secrétaire-trésorière recommande aux membres du conseil de procéder à une correction auprès des propriétaires touchés pour régulariser la situation en 2019;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par la conseillère Lise Larochelle d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à préparer un tableau pour la correction des écarts en lien avec les paramètres connus et à transmettre aux propriétaires visés un chèque en remboursement des crédits plutôt qu'un crédit au compte puisque plusieurs citoyens ont déjà acquitté les taxes annuelles en entier. Que le chèque soit accompagné d'une lettre explicative détaillée. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2019-09-208

15. FORMATION EN RCR

Attendu que la Municipalité en tant qu'employeur a l'obligation d'avoir du personnel formé en RCR en concordance avec les normes CNESST;

Attendu que cette dépense est prévue au budget 2019;

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté, appuyé par le conseiller Sylvain Côté d'autoriser l'inscription de Pier Lacasse et Vincent Côté à la formation RCR de 2 jours les 15 et 16 octobre 2019 à Sherbrooke et qu'un déboursé au montant de 109 \$ taxes en sus par participant soit fait à Action Secours. Que les frais inhérents à la formation soient remboursés selon la politique de gestion des ressources humaines en vigueur. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-09-209

16. FORMATION EN COMMUNICATION D'URGENCE

Attendu qu'une formation gratuite en communication d'urgence est offerte par le ministère de la Sécurité publique le 24 octobre 2019 à Sherbrooke;

Attendu que cette formation est dédiée aux maires et directeurs généraux des municipalités;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par la conseillère Josiane Perron d'autoriser l'inscription de Rolland Camiré, maire et Nathalie Rousseau, directrice générale et secrétaire-trésorière à la formation gratuite Communication d'urgence qui se tiendra à Sherbrooke le 24 octobre 2019. Que les frais inhérents à cette formation soient remboursés selon la politique de gestion des ressources humaines en vigueur. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

TRANSPORT

2019-09-210

17. ACHAT SABLE POUR L'HIVER

Attendu que cette dépense est prévue au budget;

Il est proposé par la conseillère Josiane Perron, appuyé par le conseiller Raymond Côté de ratifier l'achat de 529 tonnes métriques de sable tamisé 0-3/8 / abrasif au banc Lussier de Les Constructions Maurice & Claude Ltée, au coût de 6.50 \$ la tonne métrique. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-09-211

18. ACHAT LUMINAIRE DE RUE AU DEL – INTERSECTION ROUTE 143 ET GRANDE-LIGNE

Attendu qu'il n'y a pas d'éclairage à l'intersection de la route 143 et Grande-Ligne;

Attendu que la Municipalité désire accroître la sécurité à cette intersection;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par le conseiller Sylvain Côté d'autoriser l'achat d'un luminaire Del solaire au coût de 1 079.00 \$ transport inclus mais taxes en sus auprès de Concept illumination. De plus, l'achat d'un poteau et les services d'un électricien sont également autorisés. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

HYGIÈNE DU MILIEU

2019-09-212

19. RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2019-05 – MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES – EMPRUNT TEMPORAIRE

Attendu que le règlement numéro 2019-05 décrétant des dépenses de 150 000 \$ et autorisant un emprunt de 150 000 \$ pour en payer le coût a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 28 août 2019;



Initiales du maire

Initiales de la
Dir.Gén/Sec. Très.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Attendu que des dépenses seront à payer avant de procéder au financement permanent du règlement d'emprunt;

Attendu l'article 1093 du Code Municipal du Québec;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par le conseiller Raymond Côté :

- D'autoriser le maire Rolland Camiré et la directrice générale et secrétaire-trésorière Nathalie Rousseau à contracter un emprunt temporaire de 150 000 \$ pour le règlement numéro 2019-05, pour et au nom de la Municipalité, représentant 100 % de l'emprunt autorisé par ce règlement et ce, jusqu'au financement permanent du règlement;
- Que l'emprunt soit contracté à la Caisse Desjardins du Val-Saint-François;
- D'autoriser le maire Rolland Camiré et la directrice générale et secrétaire-trésorière Nathalie Rousseau à signer pour et au nom de la Municipalités des documents nécessaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-09-213 20. RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2019-08 – ALIMENTATION EN EAU POTABLE – EMPRUNT TEMPORAIRE

Attendu que le règlement numéro 2019-08 décrétant des dépenses de 3 446 008 \$ et un emprunt de 3 446 008 \$ pour en payer le coût a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 30 août 2019;

Attendu que des dépenses seront à payer avant de procéder au financement permanent du règlement d'emprunt;

Attendu l'article 1093 du Code Municipal du Québec;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par la conseillère Lise Larochelle :

- D'autoriser le maire Rolland Camiré et la directrice générale et secrétaire-trésorière Nathalie Rousseau à contracter un emprunt temporaire de 3 446 000 \$ pour le règlement numéro 2019-08, pour et au nom de la Municipalité, représentant 100 % de l'emprunt autorisé par ce règlement et ce, jusqu'au financement permanent du règlement;
- Que l'emprunt soit contracté à la Caisse Desjardins du Val-Saint-François;
- D'autoriser le maire Rolland Camiré et la directrice générale et secrétaire-trésorière Nathalie Rousseau à signer pour et au nom de la Municipalités des documents nécessaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-09-214 21. ALIMENTATION EN EAU POTABLE – PRIMEAU VOLET 1.2 – SIGNATURE DU PROTOCOLE

Attendu qu'un protocole d'entente doit être signé avec le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation suite à la confirmation de l'aide financière dans le cadre du sous-volet 1.2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU);

Il est proposé par la conseillère Josiane Perron, appuyé par le conseiller Raymond Côté d'autoriser le maire Rolland Camiré à signer le protocole d'entente à intervenir entre la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la Municipalité de Val-Joli relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau – dossier 514387. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-09-215 22. ALIMENTATION EN EAU POTABLE – HONORAIRES PROFESSIONNELS WSP CANADA

Attendu les exigences additionnelles requises pour la progression du dossier d'alimentation en eau potable;

Attendu les modifications qu'il a fallu apporter aux plans et devis préparés et les différentes communications avec les intervenants pour l'avancement du dossier;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par la conseillère Lise Larochelle d'autoriser le paiement de la facture 0858539 de WSP Canada Inc.au montant de 20 000 \$ taxes en sus et que cette dépense soit payée par la TECQ 2014-2018. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-09-216 23. ALIMENTATION EN EAU POTABLE – ENTENTE AVEC T.G.C. INC. – AUTORISATION DE SIGNATURES

Il est proposé par la conseillère Josiane Perron, appuyé par la conseillère Lise Larochelle de ratifier la signature de l'entente avec T.G.C. Inc.et d'autoriser le maire



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Rolland Camiré et la directrice générale et secrétaire-trésorière Nathalie Rousseau à signer ladite entente. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-09-217

24. COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – APPEL D'OFFRES

Attendu que le contrat de collecte des matières résiduelles vient à échéance le 31 décembre 2019;

Attendu que le contrat actuel ne comprend aucune clause de renouvellement tacite;

Il est proposé par la conseillère Josiane Perron, appuyé par la conseillère Lise Larochelle d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière Nathalie Rousseau à procéder à l'appel d'offres pour un contrat de collecte des matières résiduelles aux 3 semaines, pour une période de 3 ans, avec option de renouvellement sur le site se@o, et ce, conformément à la politique de gestion contractuelle de la Municipalité. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

25. COMPTE RENDU MENSUEL DE L'OFFICIERE EN BÂTIMENT, ENVIRONNEMENT ET AGRAIRE

Le maire résume le compte rendu mensuel de l'officière en bâtiment, environnement et agraire.

Permis août	Nouvelle construction	Autres permis	Évaluation totale	Lotissement	Renouvellement
2018	0	10	115 000 \$	0	0
2019	0	10	87 000 \$	0	1 (demande en urbanisme)

2019-09-218

26. DEMANDE DE L'ASSOCIATION DU LAC DU DOMAINE DES COPAINS

Attendu la demande reçue de l'Association du lac du Domaine des copains;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par le conseiller Sylvain Côté d'aviser l'Association que la Municipalité n'est pas en mesure d'acquiescer à leur demande concernant l'élargissement du chemin Coutu et le creusage du fossé. Par contre, la Municipalité accepte de procéder au nettoyage de la trappe à sédiments cet automne et cette opération sera prévue annuellement vers le début de l'été dans les tâches du personnel de voirie. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-09-219

27. FONDS VERT MUNICIPAL – DEMANDE D'APPUI FINANCIER

Attendu la demande reçue de la firme Savaria Experts-conseils Inc. datée du 30 juillet 2019 pour un projet-pilote de décontamination au 539, route 249;

Attendu que pour que le propriétaire puisse déposer la demande de subvention au Fonds municipal vert, la Municipalité doit s'engager à participer dans le cadre du projet-pilote;

Attendu que la demande de participation pour la Municipalité de Val-Joli présentée par le demandeur représente 3 % du projet-pilote, lequel est évalué à 180 000 \$, soit une participation municipale de 5 400 \$;

Attendu que la participation municipale peut se faire sous forme monétaire ou en nature (services);

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par le conseiller Gilles Perron :

- . que la Municipalité accepte d'appuyer la demande soumise au Fonds municipal vert par Savaria Experts-conseil Inc. pour un projet-pilote de décontamination du 539, route 249 à Val-Joli.
- . que la participation de la Municipalité se limitera au pourcentage de 3 % basé sur un projet de 180 000 \$ tel que demandé par la firme Savaria Experts-conseil Inc. représentant 5 400 \$ maximum, et ce, même si le coût final du projet dépasse l'estimé préliminaire;
- . que ce montant de 5 400 \$ sera réduit pour représenter le 3 % demandé par la firme Savaria Experts-conseils Inc., si le coût total du projet est moindre que celui de 180 000 \$ prévu ou si le projet-pilote n'est pas entièrement réalisé dans les délais impartis par le Fonds municipal vert.



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

- . que la participation de la Municipalité se fera par l'attribution de services de l'officier en bâtiments et en environnement, du responsable de voirie et de la direction générale, sur une période maximale de 3 ans, selon un tarif horaire de 100 \$.
 - . que cette participation ne dégage pas le propriétaire ni la firme Savaria Experts-conseils des obligations qui les lient au Fonds municipal vert, aux différents ministères dans le projet ainsi qu'à toutes réglementations et lois en vigueur;
 - . que les travaux du projet-pilote soient réalisés seulement après que les travaux pour l'alimentation en eau potable actuellement en cours soient terminés, avec l'accord de la Municipalité;
 - . la Municipalité participe à ce projet mais n'endosse aucune responsabilité quant au projet, aux différentes activités et façon de faire, aux résultats, ni aucune autre responsabilité.
 - . qu'une copie de cette résolution soit transmise à Savaria Experts-conseils Inc.
- Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

LOISIRS ET CULTURE

2019-09-220

28. PUBLICITÉ L'ÉTINCELLE – PROMOUVOIR L'ACHAT LOCAL

Attendu que l'achat local constitue un atout essentiel pour maintenir la vitalité de nos municipalités rurales;

Il est proposé par la conseillère Lise Larochelle, appuyé par le conseiller Raymond Côté de prendre une publicité dans le cahier spécial Promouvoir l'achat local du journal L'Étincelle au coût de 179 \$ taxes en sus. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AUTRES

2019-09-221

29. AFFAIRES NOUVELLES ET SUIVI

29.a. MANDAT REPÈRE ET PRÉPARATION CERTIFICAT DE PIQUETAGE – LOT 3 677 543

Attendu que lors des opérations de déneigement, un repère a été accroché et arraché par notre déneigeur sur le lot 3 677 543;

Attendu qu'une soumission a été demandée par la directrice générale auprès de la firme Groupe HBG qui avait effectué les travaux afin de remettre le repère en place et préparer le certificat de piquetage;

Il est proposé par la conseillère Josiane Perron, appuyé par le conseiller Sylvain Côté de mandater la firme Groupe HBG pour replacer le repère au coin NORD et préparer le certificat de piquetage, le tout, pour un montant de 850 \$ taxes en sus, tel que mentionné dans le courriel reçu de Groupe HBG daté du 5 septembre 2019. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-09-222

29.b. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2004-9 DANS LE BUT DE MODIFIER LA TARIFICATION DU REMANIEMENT DES SOLS

Il est, par la présente, donné avis de motion, par le conseiller Raymond Côté qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2019-09 visant à modifier le règlement sur les permis et certificats numéro 2004-9 dans le but de modifier la tarification du remaniement des sols et demande de dispense de lecture est faite conformément à la loi.

2019-09-223

29.c. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-09 INTITULÉ « RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2004-9 DANS LE BUT DE MODIFIER LA TARIFICATION DU REMANIEMENT DES SOLS »

Il est, par la présente, déposé par le conseiller Raymond Côté, le projet du règlement numéro 2019-09 intitulé « Règlement visant à modifier le règlement sur les permis et certificats numéro 2004-9 dans le but de modifier la tarification du remaniement des sols » qui sera adopté à une séance subséquente.



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

PROJET DE RÈGLEMENT 2019-09

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI**

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-09

**VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS
ET CERTIFICATS NUMÉRO 2004-9 DANS LE BUT DE
REPLACER LA TARIFICATION DU REMANIEMENT DES
SOLS**

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi à la Municipalité du Val-Joli;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de modifier le règlement sur les permis et certificats;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par le conseiller Raymond Côté lors de la séance du 9 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par, appuyé par

QUE le projet de règlement numéro 2019-09 est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le tableau 2 du chapitre 5, section 1 du règlement sur les permis et certificats numéro 2004-9 est modifié pour le remaniement des sols afin de se lire comme suit :

OBLIGATION DE CERTIFICAT	DÉLAI D'ÉMISSION	TARIFICATION	CADUCITÉ
Remaniement des sols	30 jours	0 \$	3 mois

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

30. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Mario St-Pierre : Il mentionne que son ponceau est trop long pour le chemin, veut un suivi et que des travaux correctifs soient apportés afin d'éviter des accidents.

Philippe Laplante : Il demande si le déblai lors du creusage des fossé prend un permis et indique que s'il comprend bien, des travaux à proximité d'un cours d'eau prendra un permis mais celui-ci sera gratuit.

Michel Maurice : Il demande si lorsqu'il y aura creusage dans le rang 10 il y a présence de produits contaminés si des coûts supplémentaires seront ajoutés par l'entrepreneur.

Jonathan Lussier : Il demande si c'est possible pour lui d'utiliser l'eau de son puits contaminés pour faire de la géothermie.

Jean-François Larochelle : Il demande quel est le tracé pour les travaux d'alimentation en eau potable.

Jonathan Lussier : Il demande avec qui il doit prendre entente pour l'entrée d'eau.



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

31. CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pour la période du 29 juillet 2019 au 29 août 2019 a été remise à chaque membre du conseil.

2019-09-224

32. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Sylvain Côté présente séance soit levée à 21 h. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rolland Camiré,
Maire

Nathalie Rousseau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* ».

Signé à Val-Joli en date du _____.

Rolland Camiré, maire